

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'ESSOR DES FILIÈRES DE MATÉRIAUX ET PRODUITS
BIOSOURCÉS EN ÎLE-DE-FRANCE**

Sommaire

| | |
|---|---|
| <u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u> | 3 |
| <u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u> | 6 |
| <u>ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION</u> | 8 |
| <u>STRATEGIE REGIONALE POUR L'ESSOR DES FILIERES DE MATERIAUX ET PRODUITS</u> | |
| <u>BIOSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE</u> | 9 |

EXPOSÉ DES MOTIFS

**chapitre 939 « Action économique »
code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie
forêt et éco-matériaux »**

**chapitre 909 « Développement économique »
code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie
forêt et éco-matériaux »**

Contexte et enjeux

Avec 5 000 exploitations et 567 000 hectares de surface agricole utile, soit près de la moitié de la superficie du territoire, la Région Île-de-France est une grande région agricole. Alors que l'agriculture francilienne partage avec l'ensemble de l'agriculture française des difficultés croissantes liées au contexte réglementaire (réformes successives de la PAC, normes, interdictions, etc.), à une concurrence mondiale accrue, aux impacts du changement climatique, ou au déficit de valeur captée par la production auxquelles s'ajoutent les contraintes spécifiques à l'Île-de-France (pression foncière, surcoûts et difficultés liés à la péri-urbanité, manque de diversité des assolements, etc.), la transition énergétique et écologique apparaît comme une formidable opportunité de diversifier les revenus des agriculteurs, d'améliorer la résilience des exploitations agricoles et de créer de nouveaux emplois non-délocalisables et de la valeur ajoutée dans les territoires ruraux de notre Région.

L'agriculture francilienne doit ainsi prendre toute sa place dans la bioéconomie et s'inscrire dans une logique d'économie circulaire, décarbonée et économe en ressources non-renouvelables. C'est tout le sens du Bio-Pacte de Châlons pour la bioéconomie que j'ai signé le 31 août 2018 à la Foire de Châlons-en-Champagne avec le Président de la Région Grand Est et le Président de la Région Hauts-de-France. Ce Pacte engage ainsi les trois Régions à expérimenter de nouvelles politiques publiques, à encourager l'innovation et à renforcer les collaborations interrégionales.

Bien entendu, la Région Île-de-France n'a pas attendu ce Pacte pour prendre le virage de la bioéconomie. Hier la stratégie régionale énergie-climat, le Pacte agricole, la stratégie régionale pour la forêt et le bois, aujourd'hui la stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés et demain le nouveau plan pour le développement de la méthanisation en Île-de-France, le plan régional de prévention et de gestion des déchets, la stratégie économie circulaire et le Schéma régional biomasse, traduisent le volontarisme de la Région et sa vision d'une bioéconomie francilienne qui repose sur ses territoires, ses ressources agricoles et forestières et la capacité de ses acteurs à entreprendre et innover.

Une dynamique collective portée par la Région

- L'élaboration de cette stratégie a mobilisé pendant près de 4 mois l'ensemble des acteurs des filières franciliennes parmi lesquels, notamment, la chambre d'agriculture d'Île-de-France, l'association des industriels de la construction biosourcée (AICB), l'ordre des architectes d'Île-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Biomis G3, le Collect'IF

paille, Construire en chanvre Île-de-France, Gâtichanvre, Planète chanvre, la Communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise, le Pôle IAR, le PNR du Gâtinais, Francilbois, l'IAU, la DRIAAF, etc.

- La nouvelle stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés apporte ainsi un cadre d'actions structurantes, attendu et défini par l'ensemble des acteurs des filières. Elle identifie les conditions de structuration et de développement de filières complètes, multi-débouchés et ancrées dans les territoires.
- Cinq orientations majeures ont ainsi été identifiées :
 1. Diversifier les activités agricoles pour offrir un complément de revenus aux agriculteurs, créer de nouvelles filières économiques et améliorer la résilience des exploitations.
 2. Structurer et développer les filières franciliennes, en s'appuyant sur les organismes qui représentent les filières franciliennes, au premier rang desquelles Construire en chanvre Île-de-France, le Collect'IF paille, Biomis G3, le Pôle IAR ou encore Francilbois, ainsi qu'en favorisant les synergies entre filières et avec les régions voisines, afin d'augmenter la part de marché des matériaux et produits biosourcés produits en Île-de-France et ainsi capter plus de valeur ajoutée et créer des emplois.
 3. Porter le renouveau industriel de l'Île-de-France dans le but de constituer des filières complètes et compétitives, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.
 4. Intensifier l'innovation et faciliter l'accès au marché des produits innovants, en rapprochant la recherche, l'enseignement et le marché au sein d'un « cluster ».
 5. Stimuler les marchés par la commande publique afin d'offrir une visibilité de marché aux entreprises de la filière, leur permettant de réaliser les investissements nécessaires à leur développement, et augmenter les parts de marché captées par les matériaux et produits biosourcés.

Un plan d'actions inédit par son caractère « structurant », « amont-aval » et « multi-débouchés »

Ces orientations stratégiques sont déclinées en quatorze actions opérationnelles pilotées par la Région et ses partenaires, parmi lesquelles la réalisation d'actions communes entre filières, l'élaboration d'un Schéma régional biomasse, la création d'un cluster bois-biosourcés, la construction des équipements liés aux Jeux olympiques 2024 avec du bois et des matériaux biosourcés ou encore l'organisation du 1er Sommet mondial des territoires sur la construction biosourcée. Enfin, la Région lancera aux côtés de l'Etat un appel à projets afin de soutenir la structuration de la filière forêt-bois en Île-de-France, dans le cadre du troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA), du Pacte Agricole de la région Île-de-France voté le 31 mai dernier ainsi que de la Stratégie régionale pour le forêt et le bois votée en novembre 2017.

Les actions menées seront articulées avec les politiques et dispositifs régionaux, à savoir les subventions accordées au titre du soutien à l'aménagement et au développement des territoires dans le cadre d'une contractualisation avec des collectivités (CoR, CAR, PNR, etc.), les appels à

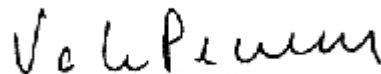
projets pour des opérations innovantes et exemplaires (100 quartiers écologiques et innovants, AMI urbanisme transitoire, etc.). En particulier, des dispositifs communs avec le plan d'actions de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois votée en novembre 2017 et dotée en 2018 d'un budget d'un million d'euros en investissement et de 500 000 euros en fonctionnement porteront des axes importants de la présente stratégie. La Région entend également mobiliser d'autres partenaires financiers autour d'actions de structuration des filières franciliennes, parmi lesquels l'Etat dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir, l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou encore la Caisse des dépôts et consignations. Au-delà de la mobilisation du FEADER, dont elle a la gestion, en faveur de la production agricole de matériaux biosourcés, elle aidera également les acteurs de ces filières à mobiliser les financements européens en faveur de la recherche et du développement et de l'innovation (*via* le programme H2020) et de l'économie des ressources (*via* le programme INTERREG Europe du Nord-Ouest et le programme Life).

Un comité de pilotage animé par la Région se réunira chaque année pour s'assurer de la cohérence des actions menées, de leur caractère pleinement opérationnel et de leur appropriation par tous les acteurs. Il sera composé des pilotes et des partenaires associés aux différentes actions (associations régionales et nationales, interprofessions, chambre d'agriculture d'Île-de-France, Pôle IAR, IAU, ordre des architectes d'Île-de-France, ADEME, etc.), des autres partenaires financiers, des services de la Région, des services de l'Etat (DRIEE, DRIEA et DRIAAF) et de personnalités et d'experts invités. Cette instance régionale stratégique, à l'instar d'un comité stratégique de filière, aura vocation à définir les actions collectives à mener collectivement pour assurer un développement économique équilibré des filières matériaux et produits biosourcés.

Les vertus environnementales et le potentiel de ces filières en matière de revitalisation des territoires ruraux n'est plus à démontrer. Il est temps aujourd'hui de transformer ce potentiel en réalité économique et de confirmer la capacité de la Région Île-de-France à contribuer aux côtés de ses partenaires à un véritable « essor » de ces filières pour le bénéfice des franciliens, bien entendu, mais avant tout pour leur contribution à un monde décarboné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 22 NOVEMBRE 2018

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'ESSOR DES FILIÈRES DE MATÉRIAUX ET PRODUITS BIOSOURCÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Le conseil régional d'Île-de-France,

- VU** La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ; modifiée par délibération n° CR 162 du 22 septembre 2017 « simplifier le fonctionnement du Conseil régional » ;
- VU** La délibération n° CR 2017-185 du 23 novembre 2017 relative à la stratégie régionale pour la forêt et le bois 2018-2021 ;
- VU** La délibération n° CP 2018--137 du 16 mars 2018 portant adoption du règlement d'intervention relatif à la stratégie régionale pour la forêt et le bois 2018-2021 ;
- VU** La délibération n° CP 2018-228 du 30 mai 2018 portant adoption du règlement d'intervention réflexe bois-biosourcés relatif à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois 2018-2021 ;
- VU** La délibération n° CR 2018-014 du 31 mai 2018 portant adoption du pacte agricole – un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 ;
- VU** La délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant adoption de la stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 2018-39 du 20 septembre 2018 portant adoption de la stratégie d'accompagnement de la Région Île-de-France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- VU** Le budget de la Région Île-de-France pour 2018 ;
- VU** l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;
- VU** l'avis de la commission de l'emploi de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- VU** l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;
- VU** l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU le rapport n°CR 2018-048 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Adopte la stratégie régionale pour l'essor des filières des produits et matériaux biosourcés, vecteur de création d'emplois, de valeur ajoutée et levier de lutte contre le changement climatique, conformément aux orientations et au plan d'actions présentés en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 :

Décide de déléguer à la commission permanente du conseil régional l'approbation des règlements d'intervention relatifs à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'essor des filières des produits et matériaux biosourcés ainsi que les conventions-type correspondantes.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

STRATEGIE REGIONALE POUR L'ESSOR DES FILIERES DE MATERIAUX ET PRODUITS BIOSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire | 1 |
| 1 Introduction..... | 3 |
| 2 Les matériaux et produits biosourcés : une réponse aux enjeux agricoles, environnementaux et économiques | 4 |
| 2.1 Quelques définitions | 4 |
| 2.2 Un moyen de diversifier les revenus des agriculteurs | 4 |
| 2.3 Une alternative renouvelable aux ressources d'origine fossile et minérale..... | 5 |
| 2.4 Une solution pour réduire notre empreinte environnementale..... | 6 |
| 2.5 Un levier de création d'emplois non-délocalisables et de valeur ajoutée | 7 |
| 3 Le contexte francilien | 8 |
| 3.1 Des filières émergentes et dynamiques..... | 8 |
| 3.2 L'Île-de-France, un formidable potentiel de marché | 11 |
| 3.3 L'innovation, un atout majeur pour le territoire..... | 12 |
| 4 Orientations stratégiques..... | 14 |
| 4.1 Diversifier les activités agricoles | 14 |
| 4.2 Structurer et développer les filières franciliennes..... | 14 |
| 4.3 Porter le renouveau industriel de l'Île-de-France autour de la bioéconomie..... | 15 |
| 4.4 Intensifier l'innovation | 15 |
| 4.5 Stimuler les marchés par la commande publique..... | 15 |
| 5 Plan d'actions | 17 |
| 6 Fiches actions | 20 |
| 7 Déploiement de la stratégie | 29 |
| 7.1 Gouvernance | 29 |

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

| | | |
|-----|-------------------------------|----|
| 7.2 | Indicateurs de résultat | 29 |
| 7.3 | Financement..... | 29 |
| 7.4 | Calendrier | 29 |

1 Introduction

La Pacte agricole voté le 31 mai dernier porte l'ambition d'une agriculture actrice de la transition écologique et énergétique. L'agriculture francilienne doit ainsi pouvoir se saisir des marchés des matériaux et produits biosourcés. Facteurs de réduction des gaz à effet de serre, ceux-ci couvrent une large gamme d'applications dans les secteurs de l'automobile, du bâtiment, de l'emballage, des détergents ou encore de la cosmétique.

La région Île-de-France dispose de tous les atouts pour prendre le leadership sur ces marchés en plein essor. Différentes filières d'origine agricole sont aujourd'hui implantées sur le territoire : le chanvre, le lin, la paille et le miscanthus. En plus d'être une source de diversification de revenus pour les agriculteurs, les cultures utilisées en tête d'assolement, comme le lin et le chanvre, présentent des avantages agronomiques en termes de réduction des intrants, d'amélioration de la structure des sols, et même, dans le cas du miscanthus, de rétention de la pollution sur les friches industrielles. Du fait de leur renouvelabilité et de leur capacité à stocker le carbone par photosynthèse, le développement de l'usage de ces ressources constitue un moyen de lutte contre le changement climatique et répond à la problématique mondiale de l'épuisement des matières premières fossiles et minérales. Enfin, sources d'emplois non-délocalisables et de valeur ajoutée, ces filières sont considérées comme un levier de revitalisation des territoires, en particulier dans les zones rurales ou périurbaines.

Pour soutenir le développement de ces filières d'avenir, la Région se dote d'une stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France, qui définit un cadre d'actions partagé, structurant et sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle couvre les usages non-alimentaires et non-énergétiques : matériaux de construction, plasturgie, chimie verte, emballages, cosmétiques, etc.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du Pacte agricole et dans le prolongement de la stratégie régionale énergie-climat d'Île-de-France votée en juillet dernier et de la stratégie régionale pour la forêt et le bois votée en novembre 2017. Elle est le fruit d'une large concertation menée entre avril et juillet 2018 auprès de l'ensemble des acteurs franciliens, et s'inspire largement des recommandations émises par le Ceser d'Île-de-France dans ses rapports d'octobre et de décembre 2017^{1,2}.

En cohérence avec le Pacte agricole et la stratégie régionale énergie-climat, cette nouvelle stratégie vient ainsi concrétiser la vision d'une région qui s'engage pleinement dans la bioéconomie, accompagne la transformation de son agriculture et préserve son environnement.

¹ Les conditions de développement de la chimie du végétal en Île-de-France, Ceser Île-de-France, octobre 2017

² Production, transformation et utilisation des matériaux biosourcés pour la construction : quelles actions de la Région Île-de-France, Ceser Île-de-France, décembre 2017

2 Les matériaux et produits biosourcés : une réponse aux enjeux agricoles, environnementaux et économiques

2.1 Quelques définitions

Par définition³, les matériaux et produits biosourcés sont issus de la biomasse animale ou végétale, tels que le bois, le chanvre, le lin, le miscanthus, la laine de mouton, les textiles recyclés, la ouate de cellulose, etc. La notion de « produit biosourcé » renvoie à un matériau, un produit intermédiaire, un produit fini ou semi-fini produits partiellement biosourcés⁴. Tous les produits dits « biosourcés » sont en majorité partiellement biosourcés (entre 5 et 100 % selon les produits), une partie des ingrédients utilisés provenant de ressources fossiles ou minérales. À titre d'exemple, les résines sont biosourcées à 60 % et les colles à 5 % en moyenne.

Les filières françaises de matériaux et produits biosourcés utilisent les ressources suivantes : céréales (blé, maïs...), oléagineux (colza, tournesol, palme...), betterave sucrière, plantes à fibres (lin, chanvre...) et coproduits de l'exploitation forestière et de la 1^{ère} transformation du bois⁵. Certaines ressources sont transformées en grands intermédiaires (produits amylicés⁶, sucres, huiles, fibres végétales et celluloses de spécialités), eux-mêmes convertis en intermédiaires chimiques et en produits simples (solvants, tensioactifs et résines). Ces derniers sont ensuite utilisés pour la synthèse de produits formulés (détergents, cosmétiques, colles, composites, plastiques, peintures...) s'adressant à différents secteurs d'application (transport, bâtiment, emballage, détergence, cosmétique...). Ces étapes de transformation ne sont pas systématiques : les fibres végétales, par exemple, sont directement utilisées pour la production d'isolants, de bétons et de composites ; de même, certaines huiles sont directement utilisées pour la fabrication de lubrifiants ou de biodiesel.

2.2 Un moyen de diversifier les revenus des agriculteurs

L'Île-de-France est une grande région agricole. Avec 5 000 exploitations et 567 000 hectares de surface agricole utile, l'agriculture couvre 47% du territoire.

Alors que l'agriculture francilienne partage avec l'ensemble de l'agriculture française des difficultés croissantes liées au contexte réglementaire (réformes successives de la PAC, normes, interdictions, etc.), à une concurrence mondiale accrue, aux impacts du changement climatique ou au déficit de valeur captée par la production auxquelles s'ajoutent les contraintes spécifiques à l'Île-de-France (pression foncière, surcoûts et difficultés liés à la péri-urbanité, manque de diversité des assolements, etc.), les matériaux et produits biosourcés offrent une véritable opportunité de diversification de revenus pour les agriculteurs en offrant de nouveaux débouchés pour les co- et sous-produits agricoles ou les cultures dédiées utilisées en tête d'assolement ou sur des terres polluées.

³ Arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé »

⁴ Une stratégie bioéconomie pour la France, Ministère de l'agriculture, janvier 2017

⁵ La lettre stratégique N°47, ADEME, mars 2016

⁶ Les produits amylicés regroupent les produits à base d'amidon (issus de graines de céréales ou de féculé de pomme de terre) et leurs dérivés utilisés sous forme de sucres (dextroses, sirops de glucose...).

Le panorama des marchés « fibres végétales techniques matériaux (hors bois) réalisé par FRD⁷ offre une vision complète des tendances de marché, des niveaux de valorisation et de l'intérêt pour les agriculteurs de se positionner sur ces marchés. Ce sont ainsi 163 à 172 milliers de tonnes de fibres végétales techniques qui seraient valorisées en matériaux chaque année en France.

En 2012, environ 1 000 agriculteurs cultivaient du chanvre en France, représentant un chiffre d'affaires global pour la vente de paille de chanvre compris entre 6,2 et 7,7 millions d'euros par an⁸. Après deux années d'expérimentation, Gâtichanvre a démontré qu'après 3 années de mise en culture à grande échelle (52 à 124 ha), la culture du chanvre offre un revenu équivalent à 32 q/ha de colza, 40 q/ha de pois au printemps ou encore 75 q/ha d'orge d'hiver.

La production de paille de céréales, quant à elle, génère peu de valeur ajoutée. Pour les agriculteurs, la vente de paille constitue donc un complément de revenu plutôt qu'une activité à part entière.

Cependant certains avantages agronomiques méritent d'être considérés dans le bilan global. Par exemple, le lin et le chanvre, utilisés en tête d'assolement, permettent de réduire l'apport d'intrants, d'améliorer la structure des sols et de limiter les consommations d'eau. Le miscanthus, quant à lui, retient la pollution sur les friches industrielles et présente d'excellents rendements de production de biomasse.

2.3 Une alternative renouvelable aux ressources d'origine fossile et minérale

Entre 1900 et 2009, l'extraction mondiale de matières premières (biomasse, minéraux industriels et de construction, minerais métalliques, ressources énergétiques fossiles) a été multipliée par 10, passant de 7 à 68 milliards de tonnes, soit deux fois plus vite que la population mondiale⁹. L'OCDE estime qu'à l'horizon 2030, elle pourrait atteindre 100 milliards de tonnes. Ces tendances se sont accélérées ces deux dernières décennies sous l'effet de l'augmentation de la demande des économies émergentes et du maintien, à un niveau soutenu, de celle des pays développés.

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur en matières minérales dans le monde. Depuis un siècle, l'extraction des matériaux de construction a été multipliée par 34 alors que celle des énergies fossiles a été multipliée par 12¹⁰. A elle seule, la production mondiale de ciment a doublé entre 1992 et 2012. Celle-ci devrait atteindre 5 milliards de tonnes sur la période 2030-2050. Le sable, 2^{ème} constituant du béton et 2^{ème} matière minérale extraite dans le monde, est annoncé en voie de disparition dans les prochaines années¹¹.

En Île-de-France, la production francilienne de granulats s'élève à environ 11 millions de tonnes par an, principalement en Sud Seine-et-Marne (71 % de la production)¹², auxquels s'ajoutent 5 millions de

⁷ Panorama des marchés « fibres végétales techniques matériaux (hors bois) : Memento 2016, FRD

⁸ Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois), Nomadéis pour le compte du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (DGALN/PUCA), août 2012

⁹ Produire plus avec moins de matières : pourquoi ? Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, mars 2017

¹⁰ Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth, UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 2011)

¹¹ Le sable : enquête sur une disparition, Arte, 2011

¹² Les filières franciliennes des matériaux et produits biosourcés pour la construction, C&B pour l'Arene Île-de-France, janvier 2014

tonnes de granulats recyclés par an. La consommation régionale en granulats s'élève à 32 millions de tonnes par an provenant à 45 % de l'extérieur et 17 % d'un rayon supérieur à 120 km. L'importation de granulats en Île-de-France ne cesse de croître depuis plus de 20 ans et cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir avec les travaux du Grand Paris.

En se substituant aux matériaux et produits d'origine fossile ou minérale, les matériaux et produits biosourcés contribuent à limiter la consommation en ressources non-renouvelables, et ainsi à atténuer la dépendance en matières premières du territoire vis-à-vis des autres régions.

2.4 Une solution pour réduire notre empreinte environnementale

En France, le secteur du bâtiment est à lui seul responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES)¹³. En Île-de-France, cette proportion s'élève à 41 %¹⁴. Une étude réalisée sur un échantillon représentatif de bâtiments de niveau BBC¹⁵ a démontré par analyse de cycle de vie que plus de 50 % des émissions de GES d'un bâtiment sont dues aux équipements et aux matériaux de construction. Notons au passage que le béton, matériau emblématique du BTP, contribue à hauteur de 2,7 à 10% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde¹⁶.

Selon l'ADEME¹⁷, les matériaux et produits biosourcés présentent, dans certaines conditions, des bilans environnementaux et énergétiques meilleurs que les produits d'origine fossile ou minérale¹⁸ (cf. tableau ci-dessous). En effet, le carbone atmosphérique capté par photosynthèse lors de la croissance des végétaux est stocké tout au long de la durée de vie du produit, et contribue positivement à son bilan d'émissions de GES.

| CATÉGORIE DE PRODUIT | IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC) DES ÉMISSIONS DE GES | CONSOMMATION D'ÉNERGIES NON RENOUVELABLES (EnonR) |
|---------------------------------|---|---|
| Polymères (1) | -41 % | -70 % |
| Matériaux composites (2) | -69 % | -85 % |
| Intermédiaires chimiques (3) | -42 % | -75 % |
| Contenants/films/ustensiles (4) | -6 % | -10 % |

Figure 1 : Valeurs médianes relatives aux impacts de la substitution de produits d'origine fossile ou minérale par des produits et matériaux biosourcés sur les EGS et la consommation d'énergie non-renouvelable pour une sélection d'études¹⁹

Par ailleurs, toujours selon l'ADEME, les produits biosourcés peuvent constituer une alternative aux substances jugées préoccupantes pour la santé par le règlement européen REACH : en remplacement du bisphénol A, présent dans les plastiques utilisés pour la fabrication des biberons notamment, ou encore des phtalates que l'on retrouve dans les PVC ou la formulation de cosmétiques.

¹³ Chiffres-clés climat, air et énergie, ADEME, 2015 ; eaufrance.fr ; SOeS

¹⁴ Source : <https://www.airparif.asso.fr/pdf/publications/inventaire-emissions-idf-2012-150121.pdf>

¹⁵ Test HQE Performance, 2011

¹⁶ Lafarge; Betts, 2011 ; Codling, 2010

¹⁷ La lettre stratégique N°47, ADEME, mars 2016

¹⁸ La lettre stratégique N°47, ADEME, mars 2016

¹⁹ ADEME/CIRAIG, 2014

2.5 Un levier de création d'emplois non-délocalisables et de valeur ajoutée

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie chimique, en France, a connu une baisse continue de ses emplois ces dernières années, passant de 210 000 ETP en 2000 à 156 000 ETP en 2010. Face à la raréfaction attendue des ressources fossiles et aux contraintes réglementaires de plus en plus fortes, la chimie du végétal devrait contribuer significativement au maintien et à la croissance des emplois de l'industrie chimique d'ici à 2030.

Une étude²⁰ évalue à plus de 23 000 ETP directs et 63 000 ETP indirects les emplois des filières de la chimie et des matériaux biosourcés. D'ici à 2020, le nombre de ces emplois directs pourrait être amené à augmenter de plus de 50 % dans un scénario médian (36 000 ETP) et à presque doubler dans un scénario plus optimiste (42 000 ETP).

Dans le seul secteur du bâtiment, près de 4 000 emplois directs et indirects ont été créés en France ces 6 dernières années par les principaux acteurs industriels de produits de construction biosourcés²¹. Ces tendances sont amenées à se confirmer avec l'augmentation des parts de marché des matériaux et produits biosourcés.

²⁰ « Emplois actuels et futurs pour la filière chimie du végétal », Alcimed pour le compte de l'ADEME, 2012.
www.ademe.fr/emplois-actuelsfuturs-filiere-chimie-vegetal

²¹ Chiffres AICB

3 Le contexte francilien

3.1 Des filières émergentes et dynamiques

Quatre filières d'origine agricole sont aujourd'hui implantées en Île-de-France²² :

- **La filière chanvre** : La culture du chanvre, largement répandue en France au XIX^{ème} siècle pour la confection de voiles, de cordages, a progressivement décliné avec l'arrivée du coton et des fibres synthétiques. En 1960, elle avait pratiquement disparu en Europe. En 2012, 25 bassins de production sont recensés en France, représentant entre 850 et 1 000 producteurs pour 11 600 ha au total (soit 75 % de la production européenne), dont environ 2 000 ha en Île-de-France. Tous les éléments de la plante (graine, chènevotte et fibres) peuvent trouver une application dans le bâtiment. Les fibres peuvent notamment être utilisées pour la fabrication de laines isolantes, de papier ou de matériaux composites. La chènevotte est principalement valorisée en litière animale (65 % de la production) mais aussi en tant que granulats pour le béton de chanvre (30 %). La graine de chanvre, le chènevis, est écoulée sur le marché de l'oisellerie (95 %) et de la pêche (3 %). Il existe en Île-de-France deux unités industrielles de défibrage de paille de chanvre : Planète Chanvre située à Aulnoy (77) et Gâtichanvre située à Prunay-sur-Essonne (91).
 - ➔ Gâtichanvre, SAS créée en 2013, regroupe des agriculteurs (essentiellement des céréaliers) qui ont choisi de se diversifier en cultivant du chanvre, sur environ 900 ha. En septembre 2017, Gâtichanvre a inauguré un nouvel outil de 1^{ère} transformation qui produit du chènevis (graine) pour l'oisellerie et la pêche, de la chènevotte pour la production de béton de chanvre et pour le paillage horticole et la litière.
 - ➔ Planète chanvre est une SAS créée en 2010. L'entreprise regroupe 11 agriculteurs producteurs de chanvre qui ont investi dans une unité de défibrage du chanvre. L'unité de 1^{ère} transformation produit du chènevis, du paillis et de la litière, de l'huile de chanvre et de la chènevotte.

En France, les producteurs de chanvre sont représentés par 8 syndicats régionaux émanant de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC). L'interprofession Interchanvre regroupe les acteurs agricoles et les industriels de la 1^{ère} transformation. Enfin, l'association Construire en Chanvre, qui comporte une délégation régionale en Île-de-France, rassemble les acteurs de la filière de l'amont agricole au bâtiment.

- **La filière lin** : Le lin cultivé compte des variétés sélectionnées pour la production de fibres, d'autres pour la production de graines. Les graines de lin produites en France sont valorisées en huile pour l'alimentation humaine ou animale sur le territoire national. L'huile de lin est également utilisée par l'industrie (linoléum, peintures, encres, entretien du bois, etc.). Les pailles de lin graine sont aujourd'hui peu valorisées compte-tenu des faibles rendements. Elles entrent dans la composition de produits pour le bâtiment (37 %), de paillages horticoles (17 %), de litières (9 %) et de torchis (4 %). Les fibres de lin sont en grande partie destinées à l'industrie textile et majoritairement exportées vers la Chine. Des nouveaux débouchés apparaissent aujourd'hui dans l'automobile et la construction. En France, le lin fibre a représenté 70 000 ha en 2012, dont environ 2 000 ha en

²² Les filières franciliennes des matériaux et produits biosourcés pour la construction, Arene Île-de-France, janvier 2014 (*données actualisées)

Seine-et-Marne. Les surfaces de lin graine varient fortement d'une année à l'autre, étant passées de plus de 41 000 ha en 1994 à 5 600 ha en 1997. Toutefois, les surfaces ont tendance à se stabiliser ces dernières années entre 12 000 et 15 000 ha. Au niveau national, la filière lin fibre est représentée par l'interprofession CIPALIN. La Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC) assure la promotion de la filière. Le seul outil de teillage de la région, la société Devogèle, se situe à Chailly-en-Brie (77).

- **La filière paille :** En 2013, la région Île-de-France comptait plus de 365 000 ha de cultures de céréales, soit 30% de sa superficie totale²³. La 1^{ère} utilisation de la paille est son retour au sol par enfouissement, ou sous forme de fumier. La paille est également utilisée depuis très longtemps en mélange avec de la terre (le torchis) ou pour les toitures en chaume. Ce n'est qu'à partir de 1850 que la botteuse permet l'emploi de bottes de paille dans la construction (un premier bâtiment en paille porteuse voit le jour au Nebraska en 1886). En France, la construction en bottes de paille a été expérimentée après la première guerre mondiale mais se développe surtout à partir des années 1980, associée à une ossature bois ou à une structure maçonnée. Le nombre de réalisations en France est aujourd'hui estimé à 3 500, dont 20 en Île-de-France. Environ 280 tonnes de pailles ont été mises en œuvre dans la construction en Île-de-France en 2016 (4 600 tonnes à l'échelle nationale). Le Réseau Français de la Construction Paille (RFCP) regroupe les professionnels de la construction en bottes de paille au niveau national. L'association Collect'IF paille, antenne régionale du Réseau Français de la Construction Paille (RFCP), porte la dynamique de la construction paille en Île-de-France.
- **La filière miscanthus :** Le miscanthus est une plante pérenne (10 à 20 ans) dédiée à la production de biomasse non alimentaire. En 2015, le miscanthus représentait environ 4 000 ha, dont 500 ha en Île-de-France. Le miscanthus est aujourd'hui principalement valorisé comme combustible pour des chaudières, comme litière ou encore comme paillage horticole, mais présente de nouvelles applications dans les secteurs du bâtiment, de la plasturgie, de l'emballage et de la cosmétique. La dynamique de la filière miscanthus est portée par l'association Biomis G3 qui regroupe des industriels, des agriculteurs et des collectivités.

²³ La Paille : concurrences et complémentarités des usages du gisement agricole en Île-de-France, IAU Île-de-France, mai 2018

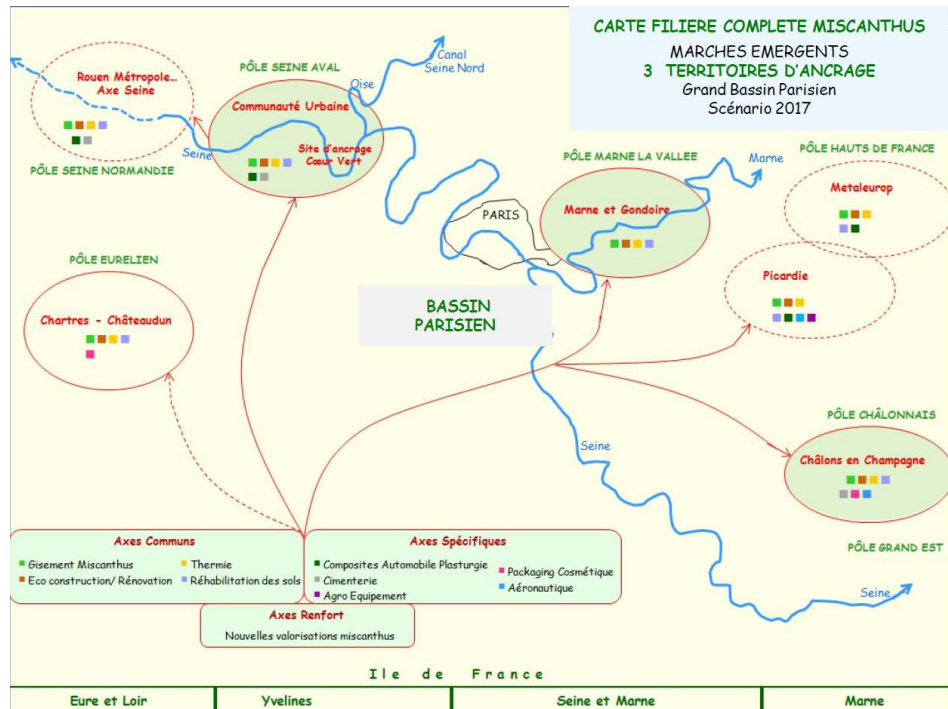


Figure 3 : La filière miscanthus en Île-de-France²⁴

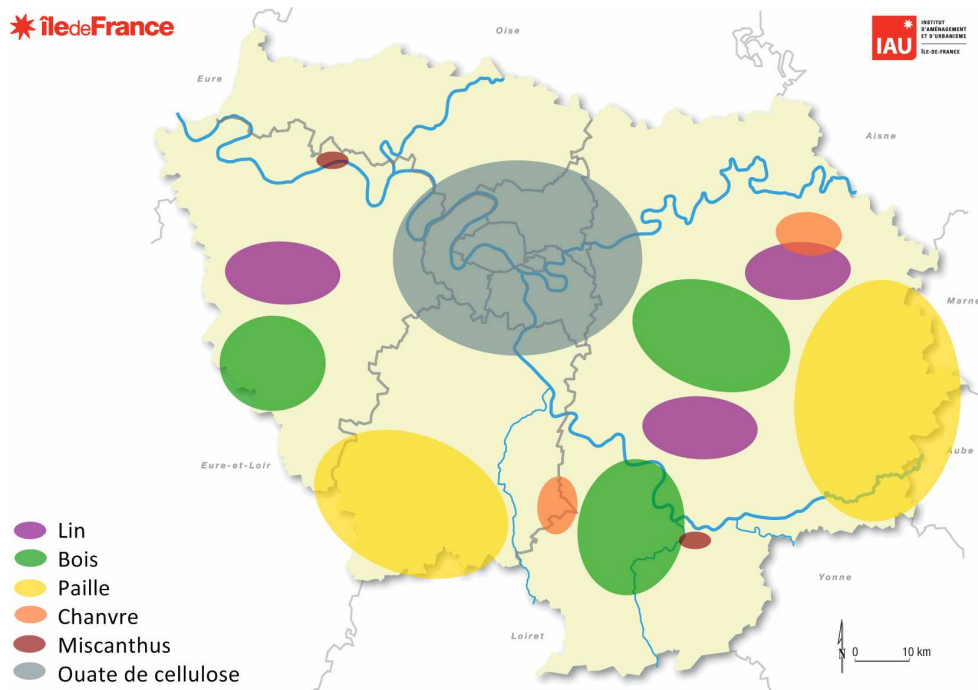


Figure 2 : Gisements de matériaux biosourcés en Île-de-France 2010²⁵

²⁴ Biomis G3

²⁵ Projet de recherche TERRACREA, Disponibilités en terres arables métropolitaines pour une production soutenable de matériaux biosourcés pour la construction/réhabilitation de bâtiments compatibles avec les objectifs « Grenelle », LRA et les amis de la Terre pour le compte du Ministère de l'écologie, de la Région Île-de-

3.2 L'Île-de-France, un formidable potentiel de marché

Ces dernières années, le développement des débouchés chimie et matériaux des produits de 1^{ère} transformation de la biomasse s'est traduit par un taux de pénétration en hausse de l'ensemble des produits biosourcés, sur leurs marchés d'application qui restent néanmoins encore souvent très largement dominés par les produits d'origine pétrochimique ou minérale²⁶. Certains segments sont identifiés comme étant à fort potentiels de développement, tels que les composites, les plastiques, les cosmétiques ou les peintures. Sur d'autres segments comme les colles, les isolants, les lubrifiants, les détergents ainsi que les encres, où le taux de pénétration du biosourcé est déjà significatif en 2012, les perspectives de croissance sont plus limitées mais réelles.

La figure ci-dessous présente le dynamisme tendanciel des segments de marché d'ici à 2020 (positionnement des bulles par rapport aux axes) et leurs marchés potentiels dans le scénario optimiste à 2030 exprimé en chiffre d'affaires (taille des bulles et niveaux des chiffres d'affaires).

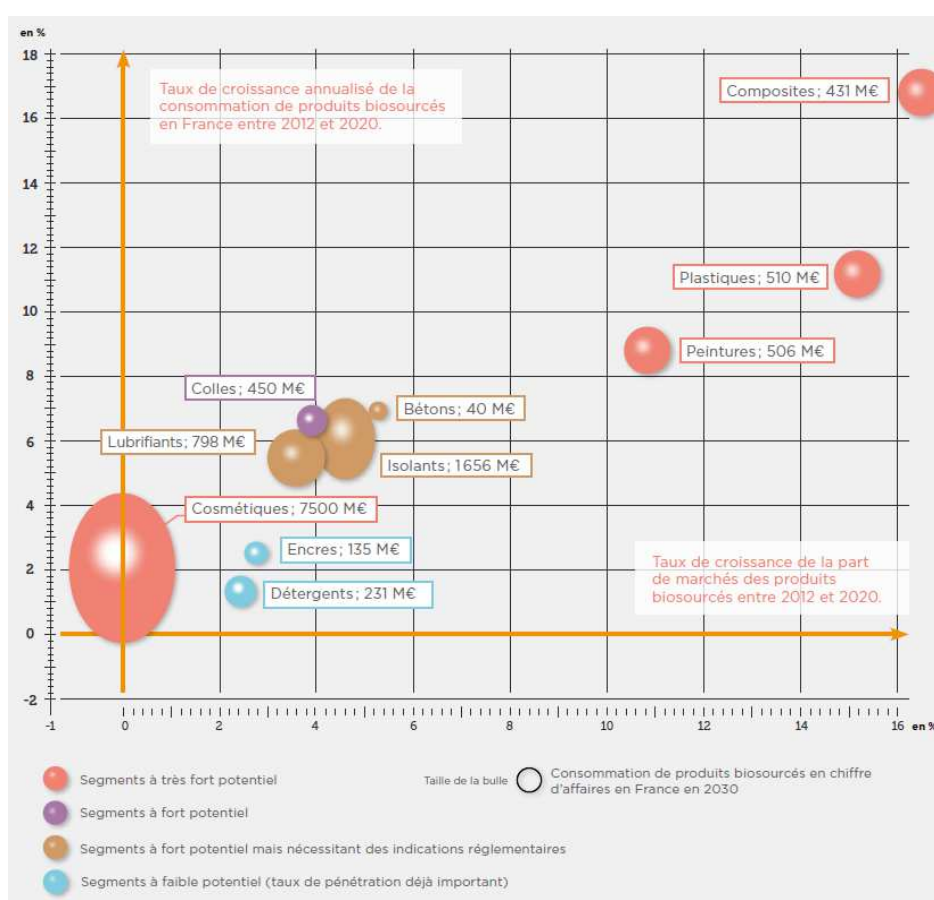


Figure 4 : Perspectives de développement à horizon 2020 et 2030 des produits biosourcés sur leurs marchés d'application²⁷

France et de la Caisse des dépôts, août 2014. A ce jour, la surface de culture du chanvre est plus vaste qu'indiqué sur la carte : au sud de l'Île-de-France, elle couvre et dépasse même l'ensemble du territoire du PNR du Gâtinais.

²⁶ La lettre stratégique N°47, ADEME, mars 2016

²⁷ Analyse du potentiel économique et social des produits biosourcés en France, Pôle IAR pour l'ADEME, septembre 2015

Dans le secteur du bâtiment, la part de marché des matériaux biosourcés est aujourd'hui estimée à 8% de la totalité des matériaux d'isolation²⁸. Certaines catégories de produits connaissent des croissances à deux chiffres depuis plusieurs années²⁹. La dynamique du secteur du bâtiment en Île-de-France offre des opportunités de développement pour ces filières, avec la loi du Grand Paris et le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) qui prévoient de construire 70 000 logements par an entre 2005 et 2030, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) d'Île-de-France qui vise la rénovation de 125 000 logements par an à l'horizon 2020 et l'organisation des Jeux Olympiques 2024 qui sera une vitrine des performances et des savoir-faire de la construction biosourcée. A cela s'ajoute un contexte réglementaire favorable avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée au journal officiel le 17 août 2015³⁰ qui précise que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments » (article 14) et que « la commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé » (article 144). Enfin, les perspectives de croissance des parts de marché peuvent s'appuyer sur une opinion positive du grand public vis-à-vis des produits biosourcés pour 88% des français³¹.

Située au carrefour des échanges européens et mondiaux, et riche de ses 12 millions d'habitants, l'Île-de-France représente pour ces filières un immense potentiel de marché.

3.3 L'innovation, un atout majeur pour le territoire

L'Île-de-France concentre plus de 40% des dépenses de recherche et développement privées et près de 40% des effectifs nationaux de chercheurs. Avec plus de 7 400 brevets déposés en 2015, l'Île-de-France est la région la plus innovante d'Europe.

Plusieurs acteurs incontournables de l'innovation dans le domaine du bâtiment et des matériaux et produits de construction biosourcés sont présents en Île-de-France : l'institut technologique FCBA, le CSTB, l'IFSTTAR, etc. De même, l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPA Marne) mène une politique très volontariste en faveur de la construction bois, et impulse une nouvelle dynamique autour des matériaux biosourcés, portée sur la performance environnementale et l'innovation.

Le Génopôle, acteur majeur de la recherche dans le domaine de la chimie du végétal est également situé en Île-de-France (Evry). Ce cluster – soutenu par la Région Île-de-France – est dédié au développement des industries de biotechnologie. Il rassemble 19 laboratoires de recherche académique, 80 entreprises de biotechnologies, 21 plates-formes scientifiques et plateaux techniques mutualisés autour de l'université d'Évry Val-d'Essonne. Parmi les entreprises implantées sur le Génopôle, la start-up ABOLIS favorise l'émergence de procédés de production de molécules chimiques

²⁸ Chiffres AICB

²⁹ Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois), Nomadéis pour le compte du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (DGALN/PUCA), août 2012

³⁰ Assemblée Nationale, 2015. LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

³¹ Enquête d'opinion menée par l'institut IFOP, ACDV, mai dernier 2018

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

à base de biomasse notamment dans les domaines des bioplastiques, et la société Global bioénergie développe un procédé pour convertir des ressources renouvelables (sucre, céréales, déchets agricoles et forestiers) en isobutène.

4 Orientations stratégiques

Cette nouvelle stratégie régionale issue du Pacte agricole voté en mai 2018 vient compléter la stratégie régionale pour la forêt et le bois, votée en novembre 2017, sur le périmètre des filières franciliennes d'origine agricole (chanvre, lin, paille et miscanthus) et des usages non-alimentaires et non-énergétiques. Elle propose de structurer une offre de matériaux et produits biosourcés s'appuyant sur les ressources et atouts du territoire, et de stimuler les marchés en démontrant l'exemplarité de la commande publique.

4.1 Diversifier les activités agricoles

Au même titre que la méthanisation ou la production d'énergie solaire, la valorisation des co- et sous-produits agricoles, des cultures dédiées utilisées en tête d'assolement ou sur des terres polluées apparaît comme une source de diversification à la fois des assolements et des revenus agricoles. Pour encourager les agriculteurs à réaliser les investissements matériels nécessaires, la Région révisé les dispositifs antérieurs de sorte à répondre précisément aux besoins de diversification et de développement des productions des agriculteurs. Des appels à projet révisés, adossés au Programme de développement rural d'Île-de-France, sont ainsi lancés dans le cadre du Pacte agricole. Ils permettront de soutenir la construction et l'aménagement de plateformes de stockage et l'achat de matériel de récolte dédié. En parallèle, la Région commandera dès cette fin d'année 2018, une étude à l'IAU sur les avantages agronomiques de la culture du chanvre, du lin et du miscanthus, afin de constituer un argumentaire en faveur de ces cultures.

4.2 Structurer et développer les filières franciliennes

Les filières franciliennes d'origine agricole (chanvre, lin, paille et miscanthus) disposent d'atouts majeurs avec la présence sur le territoire d'agriculteurs engagés, d'outils de transformation et d'organisations structurantes. Malgré cela, ces filières peinent à trouver des marchés à forte valeur ajoutée, en particulier dans le secteur du bâtiment, du fait d'une demande des maîtres d'ouvrage encore trop faible et de trop nombreux freins d'ordre normatifs et culturels. Pour déployer sa stratégie, la Région confiera différentes actions aux réseaux consulaires, interprofessionnels et associatifs qui représentent les filières au niveau régional (chanvre, miscanthus et paille), parmi lesquelles l'organisation d'événements, des actions de prescription/sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage, aménageurs, architectes et du grand public, la formation des professionnels, la mise en relation de l'offre et de la demande, la conduite d'une réflexion sur les filières de valorisation en fin de vie, la diffusion des dispositifs régionaux, etc. Ces actions seront mutualisées autant que possible de sorte à gagner en cohérence, en efficacité et en visibilité. Des synergies interrégionales seront recherchées, en particulier avec les Régions Grand Est et Hauts de France avec lesquelles Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, a signé, le Bio-Pacte de Châlons pour la bioéconomie le 31 août dernier, et avec la Région Normandie. Par ailleurs, l'élaboration du schéma régional biomasse (SRB) piloté conjointement par la Région et les services de l'Etat devra permettre d'assurer un développement harmonieux des filières en donnant une visibilité sur la disponibilité de la ressource et en prévenant les conflits d'usages (en particulier avec l'alimentation).

4.3 Porter le renouveau industriel de l'Île-de-France autour de la bioéconomie

La stratégie régionale « Smart industrie 2017-2021 » estime que le nombre d'entreprises industrielles de taille intermédiaire en Île-de-France n'est pas suffisamment élevé (près de 200), alors que ces entreprises sont fortement créatrices d'emplois, ancrées sur le territoire, orientées à l'international et particulièrement résilientes. En Île-de-France, les deux unités de 1^{ère} transformation du chanvre exportent leurs produits (en Vendée pour la fabrication d'isolants et en Belgique pour la réalisation de parpaings), avec pour conséquence une perte de valeur ajoutée pour le territoire francilien. Pour structurer une offre industrielle complète en Île-de-France, la Région lancera un appel à projets conjointement avec l'Etat dans le cadre de l'enveloppe régionalisée du 3^{ème} Plan d'Investissements d'Avenir (PIA 3). Cet appel à projets proposera notamment de soutenir l'implantation d'unités de transformation du bois, de matériaux et de produits biosourcés en Île-de-France (1^{ère} transformation, 2^{ème} transformation, préfabrication, bio-raffinerie, etc.), l'amélioration et la modernisation d'outils industriels existants, ou la transformation d'unités industrielles. Les projets candidats devront présenter une assiette de dépense supérieure à 1 M€. L'aide couvrira jusqu'à 50% maximum de l'ensemble des dépenses éligibles, dans la limite de 2 M€ par projet.

4.4 Intensifier l'innovation

Du fait de la présence d'acteurs majeurs de l'innovation dans le domaine du bâtiment et des matériaux et produits biosourcés, l'écosystème francilien de l'innovation est un atout majeur pour les filières. L'effort de recherche doit ainsi être particulièrement soutenu afin de valoriser les spécificités, de démontrer les externalités positives et de développer les performances de ces produits, avec pour finalité de les mettre sur le marché. Le Bio-Pacte de Châlons pour la bioéconomie signé par Valérie Pécresse le 31 août dernier consacre d'ailleurs l'innovation comme un levier de développement territorial majeur, en particulier pour une Région comme l'Île-de-France. Pour intensifier l'innovation dans ces filières, la Région s'appuiera sur des relais tels que les associations et interprofessions régionales (chanvre, miscanthus et paille) pour diffuser et activer les dispositifs régionaux existants, en particulier le dispositif Innov'UP leader PIA, auprès des entreprises concernées. Pour favoriser l'accès au marché des produits innovants et impulser des dynamiques partenariales entre entreprises et centres de recherche, la Région proposera la création d'un cluster « bois-biosourcés » dans la continuité de l'action N°7 « Créer un cluster bois-biosourcés de dimension internationale » de la stratégie régionale pour la forêt et le bois. Enfin, la Région fera une veille et informera les acteurs des financements européens potentiels pour la recherche appliquée dans ce domaine (programme H2020) et pour la mise en place d'actions ou procédés pilotes ou de démonstration (programmes Life et INTERREG Europe du Nord-Ouest).

4.5 Stimuler les marchés par la commande publique

L'achat public représentait 80 milliards d'euros en 2013³². La commande publique, à travers le message d'exemplarité qu'elle revêt et du volume d'achats qu'elle représente, est un levier clé du développement des filières de matériaux et produits biosourcés. C'est pourquoi, la Région entend faire preuve d'exemplarité et ainsi provoquer un effet d'entraînement de l'ensemble de la maîtrise

³² Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles, Bio by Deloitte et Nomadéis pour le compte du MEIN, du MAAF, du MEEM, du MLETR et de l'ADEME, mai 2016

d'ouvrage. Dans le prolongement de la mise en place d'un programme de construction et de rénovation des lycées franciliens avec des solutions bois-biosourcés, prévue dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois (action N°9), la stratégie propose d'intégrer des préconisations sur les matériaux et produits biosourcés dans les achats de la Région, avec pour ambition de devenir à terme la 1^{ère} région « 100% biosourcée » de France. Par ailleurs, la Région s'appuiera sur l'IAU et les associations/interprofessions pour sensibiliser et former les maîtres d'ouvrage publics, les aménageurs, les bailleurs sociaux et les élus, sur la possibilité d'intégrer des matériaux et produits biosourcés dans les achats publics et les projets de construction-rénovation de bâtiments. Pour accompagner les maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux et aménageurs publics dans leurs projets, le dispositif « réflexe bois-biosourcés » créé dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois (action N°6) sera prolongé et déployé dans la perspective de construire les équipements et aménagements des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Enfin, la Région organisera fin 2019 le 1^{er} Sommet mondial des territoires sur la construction biosourcée afin d'engager une dynamique internationale sur le sujet.

L'ensemble de ces actions doit contribuer à offrir une visibilité de marché aux entreprises afin qu'elles puissent réaliser les investissements nécessaires à leur développement et ainsi créer des emplois.

5 Plan d'actions

| Orientations stratégiques | Action | Pilote | Calendrier | Objectifs opérationnels | Indicateurs de résultat |
|---|---|--|--|---|--|
| I. Diversifier les activités agricoles | 1. Soutenir la diversification du matériel et des installations agricoles pour la production de biomasse non-alimentaire. | Région IdF. Révision des dispositifs en cours dans le cadre du Pacte agricole | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | Diversifier les revenus agricoles Promouvoir les avantages agronomiques des cultures utilisées en tête d'assolement | Surface de cultures Nombre d'agriculteurs bénéficiaires du nouveau dispositif |
| | 2. Elaborer et diffuser un argumentaire sur l'intérêt agronomique des cultures [nouveau] | Chambre d'agriculture IdF, AESN, IAU | Livraison fin 2019 | | |
| II. Structurer et développer les filières franciliennes | 3. Mener des actions de structuration et de promotion dans une logique inter-filière [nouveau] | Collect'IF paille, CenC IdF | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | Créer des emplois et de la valeur ajoutée Augmenter la part de marché des matériaux et produits biosourcés produits en Île-de-France Assurer l'approvisionnement des filières utilisatrices de biomasse | Nombre d'emplois créés dans les filières Parts de marché captées par les entreprises franciliennes, notamment dans le secteur du bâtiment |
| | 4. Soutenir les projets structurants de dimension interrégionale [nouveau] | Région IdF | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | | |
| | 5. Donner une visibilité sur la disponibilité de la ressource et prévenir les conflits d'usages : élaboration du SRB en cours | Région IdF, DRIEE | Livraison fin 2019 | | |
| III. Porter le renouveau industriel de l'Île-de-France | 6. Soutenir l'implantation, l'amélioration ou la transformation d'outils industriels [nouveau] | Région IdF, services de l'Etat et BPI France | Lancement fin 2018 | Créer des emplois industriels Structurer des filières complètes et compétitives | Nombre de projets soutenus Nombre d'emplois industriels créés Volume de biomasse transformée en Île-de-France |

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|
| IV. Intensifier l'innovation | 7. Diffuser les dispositifs régionaux de soutien à l'innovation auprès des acteurs de la filière [nouveau] | Région IdF, Collect'IF paille, CenC IdF | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | Faciliter l'accès au marché des produits innovants Impulser des dynamiques partenariales entre entreprises et centres de recherche | Nombre de bénéficiaires des dispositifs régionaux Nombre de brevets déposés dans le cadre de ces dispositifs Nombre de partenariats établis dans le cadre du cluster « bois-biosourcés » |
| | 8. Créer un cluster bois-biosourcés en Île-de-France dans le cadre de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois | FCBA | Lancement en avril 2018 | | |
| V. Stimuler les marchés par la commande publique | 9. Construire et rénover les lycées d'Île-de-France avec des matériaux biosourcés dans le cadre de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois | Région IdF | Lancement début 2018 | Démontrer l'exemplarité de la Région en tant que maître d'ouvrage Offrir une visibilité de marché aux entreprises de la filière Augmenter les parts de marché Initier une dynamique internationale sur la construction biosourcée | Nombre/part des lycées construits et rénovés avec des matériaux biosourcés Nombre de projets soutenus dans le cadre du dispositif « réflexe bois-biosourcés » Parts de marché en Île-de-France, dont celles captées par les entreprises franciliennes |
| | 10. Sensibiliser/former les maîtres d'ouvrage publics et les élus d'Île-de-France [nouveau] | Collect'IF paille, CenC IdF, IAU | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | | |
| | 11. Intégrer des préconisations sur les matériaux et produits biosourcés dans les achats de la Région [nouveau] | Région IdF | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 | | |
| | 12. Déclencher le réflexe bois-biosourcés dans la commande publique, notamment pour la construction des équipements et aménagements liés aux Jeux olympiques 2024 [nouveau] | Région IdF | Lancement en mai 2018 | | |
| | 13. Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois, dans la construction, dans les PLU [en cours] | Région IdF | En cours | | |

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

| | | | | | |
|--|---|------------|----------|--|--|
| | 14. Organiser en Île-de-France le 1 ^{er} Sommet mondial des territoires sur la construction biosourcée [en cours] | Région IdF | Fin 2019 | | |
|--|---|------------|----------|--|--|

6 Fiches actions

| | |
|--------------------------|--|
| Action N°1 | Soutenir la diversification du matériel et des installations agricoles pour la production de biomasse non-alimentaire [révision des dispositifs en cours] |
| Description | Dans le cadre du Pacte agricole, les dispositifs antérieurs seront révisés pour répondre précisément aux besoins de diversification et de développement des agriculteurs. Un nouvel appel à projet, adossé au Programme de développement rural d'Île-de-France, sera ainsi lancé afin de soutenir la construction et l'aménagement de plateformes de stockage et l'achat de matériel de récolte dédié. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Partenaires | Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Pôle IAR, Conseils départementaux, AESN |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 |
| Programme associé | PDR d'Île-de-France, Pacte agricole |

| | |
|--------------------|--|
| Action N°2 | Elaborer et diffuser un argumentaire sur l'intérêt agronomique des cultures [nouveau] |
| Description | Une étude bibliographique sur l'impact des cultures pratiquées dans le cadre de la rotation des cultures (chanvre et lin) et des cultures pérennes (miscanthus) sur le plan agronomique sera réalisée dans le but d'élaborer un argumentaire documenté et pédagogique qui sera diffusé, notamment par la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, auprès des agriculteurs. |
| Pilotes | IAU, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, DRIAAF |
| Calendrier | Démarrage fin 2018. Livraison fin 2019. |

| Action N°3 | Mener des actions de structuration et de promotion dans une logique inter-filière [nouveau] |
|------------------------------------|---|
| <p>Description</p> | <p>Le dispositif « mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois et matériaux biosourcés » (CP 2018-137) sera activé pour confier la réalisation d'un programme d'actions collectives aux associations, organisations professionnelles et interprofessions des filières franciliennes. Les actions seront mutualisées autant que possible, y compris avec la filière forêt-bois que la Région soutient au travers du programme d'actions de Francîlbois. Elles porteront sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information, sensibilisation, formation, communication à destination des collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises, acteurs de la recherche et de l'enseignement et grand public, - création et diffusion d'outils techniques, juridiques et de communication, - accompagnement (individuel ou mutualisé) de porteurs de projets dans des domaines techniques, organisationnels, juridiques, etc. - organisation d'évènements visant à mettre en relation l'offre et la demande, - actions favorisant les échanges, la coopération et la mise en réseau des acteurs. <p>Dans ce cadre, une nouvelle fonction de prescripteur « biosourcés » commune entre la filière chanvre et la filière paille sera créée.</p> |
| <p>Pilotes</p> | <p>Collect'IF paille, Construire en chanvre Île-de-France</p> |
| <p>Partenaires</p> | <p>Francîlbois, Pôle IAR, Biomis G3, Ordre des architectes d'Île-de-France</p> |
| <p>Calendrier</p> | <p>Démarrage au 1^{er} semestre 2019</p> |
| <p>Dispositifs associés</p> | <p>Dispositif « Mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois et matériaux biosourcés » (CP 2018-137)</p> |

| Action N°4 | Soutenir les projets structurants de dimension interrégionale [nouveau] |
|--------------------|--|
| Description | Les dynamiques de filières industrielles et les marchés auxquels s'adressent les matériaux et produits biosourcés s'inscrivent bien souvent dans un périmètre qui dépasse les frontières de l'Île-de-France. La Région s'attachera à accompagner les projets de dimension interrégionale associant les territoires, les industriels et les agriculteurs. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Partenaires | Chambre d'agriculture d'Île-de-France, AESN, Pôle IAR |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019. Livraison fin 2019. |

| | |
|----------------------------------|---|
| Action N°5 | Donner une visibilité sur la disponibilité de la ressource et prévenir les conflits d'usages : élaboration du SRB [en cours] |
| Description | <p>Suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, et comme précisé dans l'article L222 – 3-1 du code de l'environnement modifié par l'ordonnance du 27 juillet 2016, « le représentant de l'Etat dans la Région et le Président du Conseil régional élaborent conjointement un schéma régional biomasse qui définit, en cohérence avec le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne ainsi que ceux en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable et de récupération fixés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, des objectifs de développement de l'énergie biomasse. Ces objectifs tiennent compte de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel. Les objectifs incluent les sous-produits et déchets dans une logique d'économie circulaire ».</p> <p>Le schéma régional biomasse (SRB) vise à développer la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques dans le respect des usages concurrents et en tenant compte des enjeux technico-économiques, environnementaux et sociaux.</p> |
| Pilotes | <p>Pilotage : Région et DRIEE</p> <p>Equipe projet : Région, DRIEE, DRIAAF, ADEME IdF et IAU</p> |
| Partenaires | <p>Chambre d'agriculture, représentants des coopératives agricoles, association des agriculteurs méthaniseurs de France, coopératives forestières, représentants des exploitants de chaufferies et fournisseurs de bois, exploitants de réseaux de chaleur, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseau gaz, acteurs de la gestion des déchets organiques, caisse des dépôts et consignations, SEM énergie positif, FNE, collectivités, PNR, etc.</p> |
| Calendrier | <p>Démarrage au 1^{er} semestre 2019. Livraison fin 2019.</p> |
| Plans/stratégies associés | <ul style="list-style-type: none"> - Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - Stratégie de développement de la méthanisation - Stratégie régionale pour la forêt et le bois - Pacte agricole - Stratégie régionale énergie-climat |

| Action N°6 | Soutenir l'implantation, l'amélioration ou la transformation d'outils industriels [nouveau] |
|---|---|
| Description | Lancement d'un appel à projets conjointement avec l'Etat dans le cadre de l'enveloppe régionalisée du PIA 3. Cet appel à projets proposera notamment de soutenir l'implantation d'unités de transformation du bois, de matériaux et de produits biosourcés en Île-de-France (1 ^{ère} transformation, 2 ^{ème} transformation, préfabrication, chimie verte, etc.), l'amélioration et la modernisation d'outils industriels existants, ou la transformation d'unités industrielles. Les projets candidats devront présenter une assiette de dépense supérieure à 1 M€. L'aide couvrira jusqu'à 50% maximum de l'ensemble des dépenses éligibles, dans la limite de 2 M€ par projet. |
| Pilotes | BPI France, Région Île-de-France et services de l'Etat |
| Partenaires | AESN, Pôle IAR |
| Calendrier | Lancement fin 2018 |
| Dispositifs et stratégies associés | <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs régionaux de la gamme UP - Pacte agricole |

| Action N°7 | Diffuser les dispositifs régionaux de soutien à l'innovation auprès des acteurs de la filière [nouveau] |
|--------------------|---|
| Pilote | Région Île-de-France, Collect'IF paille, Construire en chanvre Île-de-France |
| Partenaires | Francilbois, Pôle IAR, Biomis G3 |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 |

| Action N°8 | Créer un cluster bois-biosourcés en Île-de-France [en cours] |
|-----------------------------|---|
| Description | Mise en place d'un pôle d'acteurs économiques, de l'enseignement et de l'innovation sous forme d'un cluster (ou autre forme à définir par les acteurs eux-mêmes) sur la thématique du bois et des matériaux biosourcés. Cette action a été initiée en avril 2018 dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois. Ce cluster aura pour vocation de réunir les centres techniques et de recherche, des maîtres d'ouvrages et aménageurs, une pépinière d'entreprises, un fab lab, un living lab et un campus des métiers, etc. et initiera des coopérations avec d'autres clusters européens. |
| Pilote | FCBA |
| Partenaires | Université Paris Est, Francilbois, CSTB, IFSTTAR, Laboratoire Navier, Ecole des Ponts, ENSG, EPA Marne, Fabrique 21, écoles d'architecture et de paysage, ADEME IdF, Pôle IAR, Francilbois, etc. |
| Calendrier | Lancement en avril 2018. Restitution de l'étude de préfiguration en décembre 2019. |
| Dispositifs associés | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie régionale #Leader 2017-2021 - Stratégie régionale pour la forêt et le bois |

| Action N°9 | Construire et rénover les lycées d'Île-de-France avec des matériaux biosourcés [en cours] |
|--------------------|---|
| Description | La Région Île-de-France est maître d'ouvrage et gestionnaire de 472 lycées sur le territoire, représentant près de 6 millions de m ² . La stratégie régionale pour la forêt et le bois prévoit d'élaborer un programme ambitieux d'utilisation du bois pour la construction et la réhabilitation de son parc de bâtiments (action N°9). L'action N°7 de la stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France s'inscrit dans cette démarche et l'étend aux matériaux et produits biosourcés. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Partenaires | Ekopolis, Francilbois, FCBA, Ordre des architectes d'Île-de-France |
| Calendrier | Lancement début 2018 |

| Action N°10 | Sensibiliser/former les maîtres d'ouvrage publics et les élus [nouveau] |
|--------------------|---|
| Description | Réalisation de sessions de formation et de sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrage publics, aménageurs publics, bailleurs sociaux et des élus des collectivités sur les performances des matériaux et produits biosourcés, les retombées économiques locales et sur les possibilités offertes par le code des marchés publics. Les éléments de sensibilisation produits dans le cadre de cette action pourront être utilisés pour la sensibilisation des élus à l'occasion de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme locaux, en lien avec l'action N°13. |
| Pilotes | Collect'IF paille, Construire en chanvre Île-de-France, IAU |
| Partenaires | Ordre des architectes d'Île-de-France, PNR, AESN |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 |

| Action N°11 | Intégrer des préconisations sur les matériaux et produits biosourcés dans les achats de la Région [nouveau] |
|--------------------|--|
| Description | Réflexion avec la direction de la commande publique sur la possibilité d'intégrer des préconisations sur les matériaux et produits biosourcés (dont les produits issus de la chimie du végétal) dans les achats de la Région, aussi bien dans le cadre des achats de fourniture que dans l'organisation d'évènements. Par son exemplarité, la Région vise à provoquer un effet d'entraînement auprès des autres collectivités franciliennes. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Action N°12 | Déclencher le réflexe bois-biosourcés dans la commande publique, notamment pour la construction des équipements et aménagements liés aux Jeux olympiques 2024 [nouveau] |
| Description | Déploiement du dispositif « réflexe bois-biosourcés » créé dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois (action N°6) dans la perspective de construire les équipements et aménagements des Jeux olympiques et paralympiques 2024. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Partenaires | Solidéo, COJO, Ordre des architectes d'Île-de-France, PNR |
| Calendrier | Démarrage au 1 ^{er} semestre 2019 |
| Dispositifs associés | Stratégie d'accompagnement de la Région Île-de-France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 |

| | |
|---------------------------|--|
| Action N°13 | Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois, dans la construction, dans les PLU [en cours] |
| Description | Les évolutions réglementaires du Grenelle II, de la loi Alur et de la LTECV ont progressivement généralisé au niveau des intercommunalités les documents d'urbanisme, d'aménagement et de développement (SCOT, PLUi, PCAET, etc.). En tant que chef de file de l'aménagement du territoire, la Région Île-de-France est amenée à émettre des avis de compatibilité sur ces plans locaux, au regard des orientations des schémas de planification et d'organisation de l'espace régional : Schéma directeur pour 2030, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), etc. Ces avis, accompagnés d'une information et d'une sensibilisation des collectivités, permettront de promouvoir l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans les projets de construction et d'aménagement. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Calendrier | En cours |
| Dispositif associé | <ul style="list-style-type: none"> - SDRIF, SRCAE - Circuit des avis Région sur les PLUi, SCOT et PCAET |

| | |
|-------------------------------|---|
| Action N°14 | Organiser en Île-de-France le 1^{er} Sommet mondial des territoires sur la construction biosourcée [en cours] |
| Description | A la fois stratégiques, donneurs d'ordre et garants de l'intérêt général, les territoires ont un rôle décisif à jouer dans le développement de la construction biosourcée. Le 1 ^{er} Sommet mondial des territoires sur la construction biosourcée a pour ambition de valoriser et partager les initiatives portées par les territoires dans le monde entier, et d'engager une dynamique sans précédent en faveur de la construction biosourcée, dans le sillage des engagements pris par les Etats lors de la COP 21. Cet évènement s'adressera aux élus, représentants de collectivités, d'Etats, de provinces, maîtres d'ouvrage et aménageurs publics du monde entier. |
| Pilote | Région Île-de-France |
| Partenaires potentiels | Région de l'Estrie (Québec), Région de Casablanca-Settat (Maroc), PNR du Gâtinais, Pôle IAR |
| Calendrier | Fin 2019 |
| Partenaires | Le comité de programmation est composé de représentants et experts marocains, québécois et français en charge de préciser le format de l'évènement, d'identifier les sujets et intervenants, et de relayer l'évènement. |

7 Déploiement de la stratégie

7.1 Gouvernance

La mise en œuvre de la stratégie régionale sera associée à une gouvernance partagée entre les pouvoirs publics et les acteurs des filières de matériaux et produits biosourcés, garantissant la cohérence des actions menées, leur caractère pleinement opérationnel et leur appropriation par tous les acteurs. Un comité de pilotage, animé par le service forêt, énergie et matériaux biosourcés du Pôle cohésion territoriale, sera chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la stratégie. Il sera composé des pilotes et des partenaires associés aux différentes actions (associations régionales et nationales, interprofessions, chambre d'agriculture d'Île-de-France, Pôle IAR, IAU, ordre des architectes d'Île-de-France, ADEME, etc.), des autres partenaires financiers, des services de la Région, des services de l'Etat (DRIEE, DRIEA et DRIAAF) et de personnalités et d'experts invités. Réuni une fois par an, le comité de pilotage fera le bilan sur l'avancement des actions, des livrables et des moyens mobilisés.

7.2 Indicateurs de résultat

Des indicateurs de résultat associés au plan d'actions seront élaborés et suivis avec le concours de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU). Ces indicateurs seront détaillés dans les règlements d'intervention.

7.3 Financement

Les actions menées seront articulées avec les politiques et dispositifs régionaux, en particulier avec les dispositifs pilotés par le Pôle cohésion territoriale :

- Subventions accordées au titre du soutien à l'aménagement et au développement des territoires dans le cadre d'une contractualisation avec des collectivités locales : CoR, CAR, PNR, etc.
- Appels à projets pour des opérations innovantes et exemplaires : 100 quartiers écologiques et innovants, AMI urbanisme transitoire, etc.
- Dispositifs liés à la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois votée en novembre 2017 parmi lesquels le dispositif de « mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois et matériaux biosourcés » (CP 2018-137). Les financements régionaux mis en œuvre seront autant que possible mutualisés avec ceux de la stratégie régionale pour la forêt et le bois – dotée en 2018 d'un budget d'un million d'euros en investissement et de 500 000 euros en fonctionnement – au travers de dispositifs communs.

La Région entend mobiliser d'autres partenaires financiers autour d'actions de structuration des filières franciliennes, parmi lesquels l'Etat dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA 3), l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou encore la Caisse des dépôts et consignations.

7.4 Calendrier

Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France

La stratégie régionale pour l'essor des filières des matériaux et produits biosourcés couvre la période 2019-2021, soit 3 années.